

Fiche-outil

Les contacts utiles

SI VOUS ÊTES EN DANGER :

Police secours : 17

Vous pouvez aussi composer le 112

Vous pouvez aussi envoyer un SMS gratuitement au 114

Si vous ne pouvez pas parler (danger, handicap), vous communiquerez alors par écrit avec votre correspondant.

Accessible gratuitement 24h/24, 7 jours/7

Audiens

La cellule d'écoute psychologique et d'accompagnement juridique d'Audiens

Téléphone : **01 87 20 30 90**

(du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h)

E-mail violences-sexuelles-culture@audiens.org

Consultations médicales Audiens - Pôle santé Bergère

7 rue Bergère - 75009 Paris

[Prendre RDV au Pôle santé Bergère](#)

Téléphone : **01 73 17 31 73**



La médecine du travail / Service prévention et de santé au travail

La médecine du travail (THALIE SANTÉ - ex CMB - pour les intermittents du spectacle et pour les salariés permanents quand leur entreprise adhère à Thalie Santé) peut vous écouter, vous conseiller et vous adresser à un·e psychologue du travail du service et/ou un·e assistant·e social·e. Dans le respect du secret médical, elle peut vous aider à faire cesser la situation que vous vivez sur votre lieu de travail.

<https://thalie-sante.org>

E-mail : contact@thalie-sante.fr

Téléphone : **01 49 27 60 00**

Hôpital
Saint-Antoine
AP-HP



Cellule pluridisciplinaire de l'hôpital St. Antoine (dédiée aux victimes de harcèlement sexuel)

Organisation de la prise en charge des patients.es au sein des hôpitaux Saint-Antoine et Tenon par une équipe pluridisciplinaire spécialisée (psychologues, médecins, infirmiers...).

Téléphone : **0 800 00 46 41** numéro vert (gratuit depuis un poste fixe), du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Comités centraux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Les CCHSCT sont des instances paritaires qui interviennent dans les domaines de l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans la production de films. Les délégués de ces CCHSCT peuvent vous informer, vous orienter et vous accompagner sur les sujets liés aux VHSS, que vous soyez employeur·euse ou salarié·e.



CCHSCT DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE :

Ghania Tabourga

Mail : ghania.tabourga@chsctaudiovisuel.org

Téléphone : 06 16 61 29 97

Les organisations membres de ce CCHSCT sont :

- Pour les organisations syndicales de salariés : la F3C-CFDT, Media+ CFTC, le SPIAC-CGT et le SFA-CGT, et le SNTPCT
- Pour les organisations professionnelles d'employeurs : le SATEV, le SPECT, le SPI et l'USPA



CCHSCT DE LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET PUBLICITAIRE :

Didier Carton

Mail : didier.carton@cchscinema.org

Téléphone : 06 35 30 71 00

Les organisations membres de ce CCHSCT sont :

- Pour les organisations syndicales de salariés : le SPIAC-CGT et le SFA-CGT, et le SNTPCT
- Pour les organisations professionnelles d'employeurs : l'UPC, le SPI et l'API



Organisations syndicales de salariés représentatives

Les organisations syndicales de salarié·e·s, en tant qu'elles assurent la défense des intérêts collectifs et individuels de leurs membres et plus généralement des salariés qu'elles représentent, sont habilitées à intervenir auprès de l'employeur·euse pour l'informer des faits qui surviennent dans le cadre de la relation de travail, pour vous conseiller, ou encore vous assister le cas échéant en résolution des litiges engendrés par les VHSS.

Coordinnées

Fédération Communication Conseil Culture - F3C-CFDT : vhss.cine-tele@f3c.cfdt.fr -
01 56 41 54 00

Syndicat National de l'Audiovisuel et des Journalistes - SNAJ-CFTC : syndicatcftc@tf1.fr -
01 41 41 12 42

Syndicat Français des Artistes-interprètes - SFA-CGT : contact@sfa-cgt.fr - 01 53 25 09 09

Syndicat National des Techniciens de la Production Cinématographique et de Télévision - SNTPCT : sntpct@wanadoo.fr - 01 42 55 82 66

Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma - SPIAC-CGT : dg@spiac-cgt.org ou dga@spiac-cgt.org - 01 42 00 48 49 ou 07 69 06 04 28



Inspection du travail

L'inspection du travail est l'administration de référence en matière d'application du droit du travail. Elle peut dispenser des conseils aux employeurs et aux salariés sur les dispositions légales applicables à leur situation.

Pour connaître l'inspecteur du travail référent de votre entreprise, rapprochez-vous de votre Drieets : <https://drieets.gouv.fr/> ou consultez l'annuaire (ex : annuaire en Ile-de-France).



Défenseur des droits

Par téléphone (information générale) du lundi au vendredi de 9h à 18h
09 69 39 00 00 - Coût d'un appel local

Par courrier sans affranchissement :

Défenseur des droits
 Libre réponse 71120
 75342 Paris cedex 07
 Attention : joindre à votre courrier les photocopies des pièces relatives à votre saisine.

Sur le site du Défenseur des droits via un [formulaire de contact dédié](#).



Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT)

23 rue Jules Guesde 75014 PARIS (uniquement sur rendez-vous)

<https://www.avft.org/>

Accueil téléphonique : **01 45 84 24 24**

E-mail : contact@avft.org



Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF) ou FNCIDFF qui chapeaute 104 associations locales de CNIDFF

<http://www.infofemmes.com/> Ou <https://fncidff.info/contact/>

Téléphone : **01 42 17 12 00**



Violences femmes info : 39 19



France Victimes

Fédération regroupant 130 associations d'aide aux victimes

Téléphone : 116 006 (appel gratuit 7 jours sur 7 de 9h à 19h)

victimes@france-victimes.fr

www.france-victimes.fr



Aide juridictionnelle

L'aide juridictionnelle correspond à une prise en charge de vos frais de procédure judiciaire par l'Etat lorsque vos revenus ne dépassent pas certains plafonds.

[Plus d'informations ici](#)

[Formulaire de demande](#)